

ANNEXE 13

Initiative nord-américaine pour le bois d'œuvre

1. Grâce à l'ABR de 2006, les industries du bois d'œuvre résineux des États-Unis et du Canada s'emploient à coopérer plus étroitement ainsi qu'à renforcer et à étendre les marchés des produits de bois d'œuvre résineux dans les deux pays.
2. À cette fin, les Parties encouragent les personnes intéressées au Canada et aux États-Unis à former, avant la date de prise d'effet, un conseil sectoriel binational auquel sont alloués 50 millions de dollars américains, conformément aux dispositions de l'Annexe 2C.
3. Le conseil a notamment pour objectif :
 - a) de renforcer l'industrie nord-américaine du bois d'œuvre résineux par l'expansion du marché de ses produits;
 - b) d'établir des plus solides partenariats transfrontières et d'accroître la confiance à tous les niveaux de l'industrie du bois d'œuvre résineux.
4. Le conseil se penche sur des initiatives visant à étendre le marché nord-américain du bois d'œuvre, par exemple des projets visant à :
 - a) étendre le marché des produits du bois dans le domaine de la construction non résidentielle;
 - b) trouver des moyens et des marchés nouveaux permettant l'utilisation du bois pour les planchers surélevés;
 - c) promouvoir l'utilisation du bois sur les marchés existants de construction résidentielle;
 - d) sensibiliser les consommateurs à la durabilité des produits du bois, c'est-à-dire leur montrer que ces derniers sont un matériau de construction et de finition plus écologique;
 - e) promouvoir l'utilisation du bois dans les normes concernant les bâtiments écologiques.